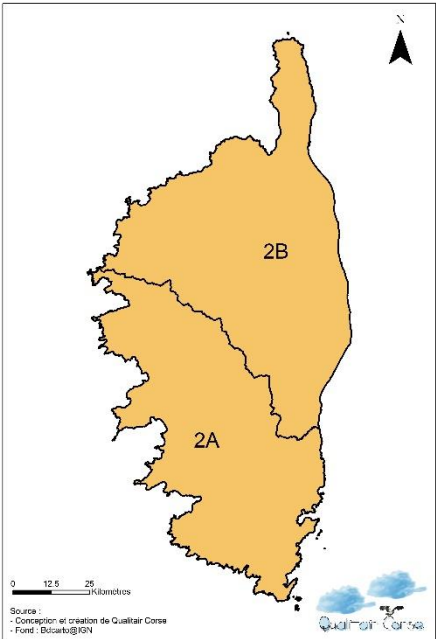
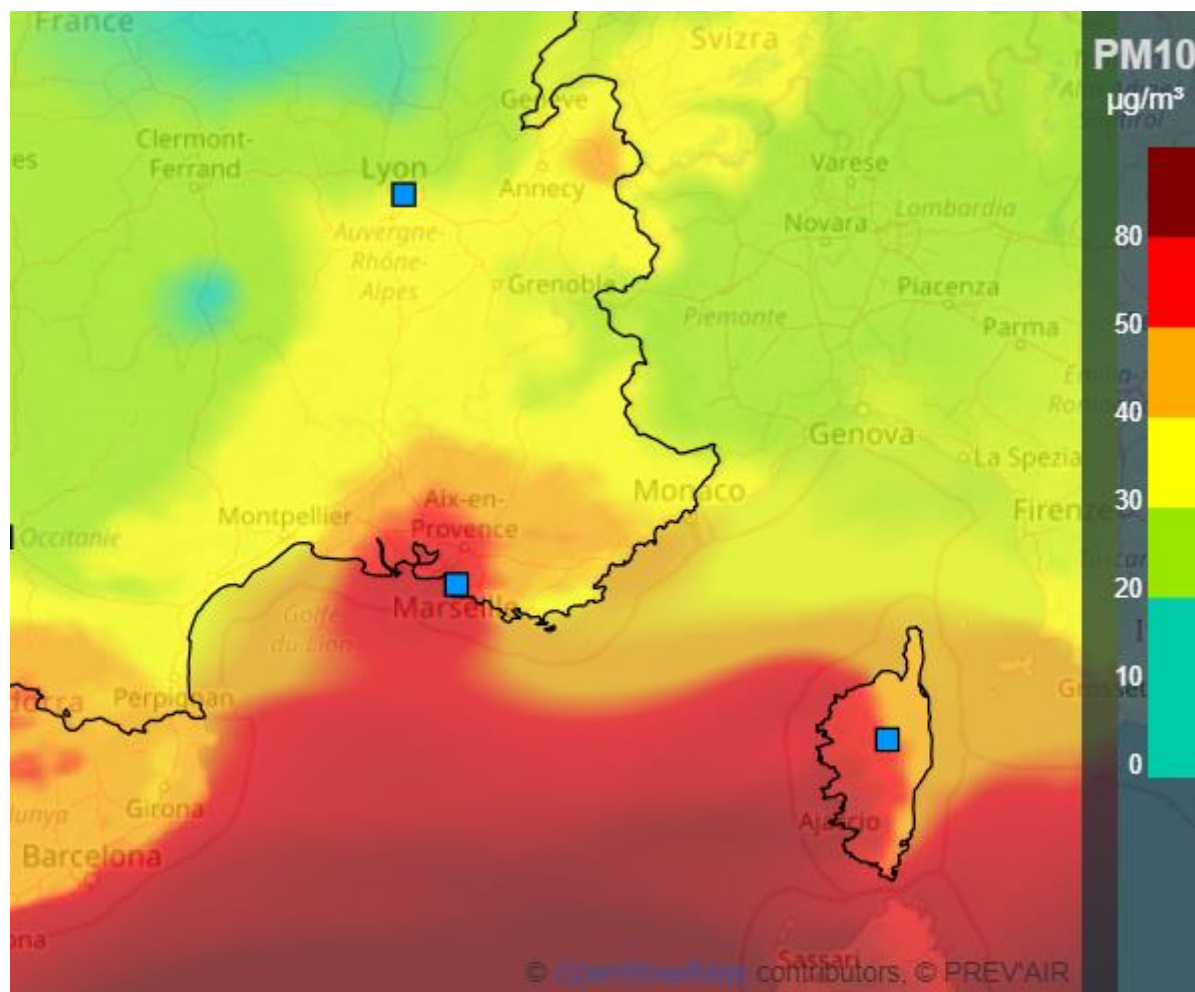


Polluant : particules type PM10	Date et heure du déclenchement de l'épisode : 22 avril 2019 à 00:00
Seuil réglementaire : 50 µg/m ³ en moyenne journalière	Départements concernés par un dépassement de seuil : départements 2A et 2B
Dépassement du seuil réglementaire : Prévission <input checked="" type="checkbox"/> Constat <input type="checkbox"/>	Carte des dispositifs préfectoraux pour la journée du 22 avril 2019 
Type de dépassement : Seuil d'Information (SIR) <input checked="" type="checkbox"/> Alerte sur persistance du SIR <input type="checkbox"/> Seuil d'Alerte (SA) <input type="checkbox"/>	
Durée estimée de l'épisode : 24 heures	
Recommandations sanitaires et comportementales <p style="text-align: center;">Voir documents joints</p>	
Evolution de l'épisode à J+1 : Amélioration <input checked="" type="checkbox"/> Stabilisation <input type="checkbox"/> Aggravation <input type="checkbox"/>	Légende DEPARTEMENT <input type="checkbox"/> Pas de dispositif préfectoral activé <input checked="" type="checkbox"/> Dispositif d'information et de recommandation <input type="checkbox"/> Dispositif d'alerte
Commentaires : La Corse est en ce moment dans un flux de vent du sud. Des particules d'origines désertiques traversent actuellement la méditerranée. La concentration en particules fines dans l'air va augmenter fortement dans la journée du 22 avril et le seuil réglementaire de recommandation et d'information du public devrait être alors dépassé. Malgré leur caractère naturel, ces particules et notamment les plus fines peuvent avoir un impact sur la santé, en particulier pour les personnes les plus sensibles. Pour les personnes ayant des problèmes respiratoires, il est recommandé d'anticiper les traitements.	

La pluie prévue en fin de journée du 22 avril devrait entraîner la diminution de ces particules fines dans l'air et un retour à la normale le mardi 23 avril. La situation sera suivie de près toute la semaine avec un possible retour des particules fines en fin de semaine.

Carte de prévision de la qualité de l'air pour la journée du 22 avril :



Concentration en particules fines PM10 (Source : www.prevoir.org)

Coordonnées Qualitair Corse :
Contact : 06-74-05-72-81
Courrier électronique : astreinte.qc@gmail.com

Site internet : www.qualitaircorse.org
Application Smartphone : « QUALITAIR CORSE »
Facebook / Twitter

Coordonnées préfectures :
Corse-du-Sud : 04-95-11-12-13
pref-defense-protection-civile@corse-du-sud.gouv.fr

Haute-Corse : 04-95-34-50-00
pref-defense-protection-civile@haute-corse.gouv.fr

Prochain communiqué : 22 avril à 12h